

## Thème : Actualité du droit pénal des affaires

**Date :** Mercredi 14 septembre 2022 de 9h30 à 12h30

**Lieu :** Visioconférence

**Pré-requis :** être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

### Objectifs :

- Etre à jour de l'actualité légale et réglementaire du droit pénal des affaires
- Etre à jour des dernières jurisprudences du droit pénal des affaires

### Méthodes mobilisées :

#### ➤ Programme :

#### Section 1. Rappels utiles de droit pénal général

- A. Responsabilité pénale des personnes morales
- B. Ne bis in idem

#### Section 2. Infractions de droit commun

- A. Escroquerie
- B. Abus de confiance
- C. Blanchiment

#### Section 3. Infractions spéciales

- A. Abus de biens sociaux
- B. Publication de comptes infidèles
- C. Banqueroute
- D. Pratiques commerciales trompeuses
- E. Fraude fiscale

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale active, remise d'un support reprenant l'ensemble des décisions étudiées.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

### Intervenant

Monsieur Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE, Maître de conférences HDR à l'Université de Strasbourg, ancien avocat.

#### Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)

- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-eco.fr](http://www.avocats-eco.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2021 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.